



Droit et devoir de l'hébergée

Par **pascalounette**, le **25/04/2015** à **07:18**

BONJOUR marque de politesse

je suis hébergée depuis 4 ans chez mon compagnon qui malheureusement se trouve dans le coma, sa famille me demande de leur restituer tout documents relatif à ses comptes en vue de bloquer tous ses comptes. sa soeur en particulier veut tout bloquer, suis-je obligée de lui remettre, mon compagnon a 2 filles majeurs mais qu'ils ne voit plus depuis tres longtemps,

merci pour votre aide, cela est urgent

Par **moisse**, le **25/04/2015** à **09:10**

Bonjour,

Vous les envoyez promener, ils n'ont aucun droit et vous n'avez aucune obligation.

En outre ils ne sont pas héritiers. S'ils pensent à des conditions de nature à provoquer un abus de faiblesse ou de confiance donc de votre part, ils peuvent toujours s'adresser au JAF.

Ceci étant coma ou pas, si vous avez procuration celle-ci perdue. Sinon les comptes n'enregistreront aucun mouvement hors affectations automatiques.